

Note de synthèse sur le thé

Le marché international du thé

Il existe deux types principaux de thé, le thé noir et le thé vert. Le thé noir représente près de 75 % de la production globale et plus de 90 % du marché dans les pays occidentaux. Le thé noir provient de feuilles qui sont totalement oxydées, alors que les feuilles du thé vert sont étuvées, laminées et séchées sans aucune oxydation. La plus grande partie du thé vert est cultivée en Chine et gagne en popularité à l'Ouest, notamment pour des raisons de santé.

Selon les prévisions, la production de thé noir devrait, augmenter de 1,9 % annuellement pour atteindre 2,7 millions de tonnes en 2010, ceci étant dû, pour l'essentiel, à des améliorations de rendement plutôt qu'à une expansion des surfaces cultivées. La production mondiale de thé vert devrait augmenter à un rythme plus rapide, soit 2,6 % annuellement pour atteindre un total prévu de 900.000 tonnes d'ici à 2010.

Production et consommation globales

Le thé est cultivé dans 36 pays tropicaux et semi-tropicaux dont 19 sont des pays ACP. Les six premiers pays producteurs : Inde, Chine, Sri Lanka, Kenya, Indonésie et Turquie (dans cet ordre) représentent 80 % de la production mondiale. Moins de la moitié de la production est exportée étant donné que l'Inde et la Chine, notamment, sont à la fois des consommateurs et des producteurs importants.

En 2003, la production globale de thé a atteint 3,15 millions de tonnes, soit 75.000 tonnes de plus qu'en 2002, ou près de 2,4 % en plus, notamment en raison de conditions climatiques favorables. Tous les grands pays producteurs ont enregistré une augmentation de leur production, à l'exception du Sri Lanka et de l'Indonésie. L'Inde a représenté 27,4 % de la production mondiale, devant la Chine (24,6 %), le Sri Lanka (9,75 %) et le Kenya (9,4 %). Le chiffre provisoire de la FAO pour la production en 2004 est de 3,197 millions de tonnes, ce qui représenterait une augmentation de 1,5 % par rapport à 2003.

La production globale a augmenté d'environ 2 % par an depuis 1993-95, mais la consommation dans les pays occidentaux n'a progressé que de 1 % environ. Dans un certain nombre de pays en voie de développement, toutefois, la consommation a progressé au rythme de la production ou a même dépassé celui-ci.

L'Inde est le premier consommateur de thé, avec plus de 20 % de la consommation globale, devant la Chine qui représente environ 13 %. Le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, les pays de la CEI, le Pakistan et le Japon sont aussi des consommateurs de premier plan.

Principaux producteurs mondiaux et producteurs ACP	Tonnes - 2004 (chiffres provisoires)
Inde	845.000
Chine	821.000
Sri Lanka	303.000
Kenya	290.000
Indonésie	158.843
Malawi	45.000
Ouganda	35.000
Tanzanie	25.500
Zimbabwe	22.000
Rwanda	15.484
Source : FAO	

Fonctionnement du marché du thé

Le thé est un produit singulier parmi les principaux produits de base agricoles en ce sens qu'il est vendu par le biais de ventes aux enchères ou dans le cadre de transactions privées, de plus en plus en ligne. Contrairement au café ou au cacao, il n'y a pas de marché à terme pour le thé. Les méthodes de vente ont évolué au cours des siècles selon les conditions prévalant sur le marché. Les ventes aux enchères ont débuté en 1679 à Londres et, au 19e siècle, à Colombo et Calcutta

Il existe deux centres de vente aux enchères dans les pays ACP. Ils sont situés l'un et l'autre en Afrique. Le centre principal se situe à Mombasa, au Kenya, et offre entre 60.000 et 90.000 conditionnements de thé chaque semaine, les thé provenant essentiellement du Kenya, mais aussi de l'Ouganda, du Rwanda, de la Tanzanie et du Zaïre. L'autre centre de vente aux enchères, à Limbe, au Malawi, vend des thé du Malawi et, à l'occasion, du Mozambique, du Zimbabwe et de la Zambie. En raison de la nature saisonnière de la production de thé du Malawi, la vente aux enchères fonctionne chaque semaine pendant les six mois de la saison, c'est-à-dire entre décembre et mai, et tous les quinze jours par la suite.

Quelques sociétés dominent les ventes dans chaque centre de vente aux enchères : J. Thomas & Co. Pvt. Ltd., le premier courtier en thé au monde, traite plus de 155 millions de kg de thé par an, Carritt Moran and Co. Ltd. est le deuxième en ordre d'importance.

Des ventes aux enchères de thé en ligne ont été mises sur pied récemment aux côtés des ventes aux enchères traditionnelles. Elles accélèrent l'accès à l'information et facilitent la participation. Les offres peuvent être soumises à tout moment donné et le processus de vente n'est pas influencé par la géographie. Les temps de cycle des transactions et les niveaux de manutention sont diminués. Les thé ne doivent pas être transportés non plus jusqu'à des entrepôts étant donné que des contrôles peuvent être réalisés sur la base des échantillons envoyés par courrier spécial aux acheteurs depuis les plantations.

Bien que le système de ventes aux enchères semble être proche d'un "marché loyal" sur lequel les prix sont uniquement déterminés par le jeu réciproque de l'offre et de la demande, le système ne semble pas toujours bien fonctionner pour les petits producteurs. Les prix de ventes aux enchères varient dans une mesure considérable en fonction des qualités et des quantités de thé qui sont offertes et de la demande de thé à un moment donné.

La transparence des prix qui, en théorie, constitue l'un des principaux avantages d'un système de vente aux enchères est aussi limitée en pratique. Bien que les acheteurs aient une idée correcte des quantités et des qualités de thé offertes à une vente aux enchères donnée, les vendeurs n'ont qu'une faible idée des volumes qui seront demandés. Ils savent également peu de choses à propos des préférences et des intentions des acheteurs. Par conséquent, ils n'ont aucun moyen de prédire correctement la rentabilité de leur récolte.

Le système est également ouvert aux abus. La concentration d'acheteurs dans la plupart des centres de vente aux enchères est élevée et les nouveaux acheteurs peuvent faire l'objet de discriminations pour toute une série de raisons. En premier lieu, les courtiers n'acceptent généralement pas d'offres d'acheteurs qu'ils ne connaissent pas étant donné qu'ils pensent que cela augmente leur risque ; en second lieu, les nouveaux acheteurs sont désavantagés par le fait que le thé doit partir pour des installations de transformation et de conditionnement dont la plupart sont la propriété des sociétés bien en place qui sont en concurrence avec eux au cours de la même vente aux enchères.

Il existe des preuves de collusion entre courtiers pour influencer les prix. La CNUCED a mis l'accent sur le danger découlant de liens entre les courtiers et les sociétés agro-industrielles pratiquant la culture du thé et le nombre restreint de courtiers acheteurs en 1982. Dans les années 1970, une commission d'enquête sur le système de vente aux enchères du thé, mise sur pied par le gouvernement du Sri Lanka, a conclu qu'il existait « un niveau élevé de collusion qui domine au niveau de l'achat et des possibilités étendues de collusion entre courtiers et acheteurs ». Cette collusion, si elle se produisait, tendrait à diminuer le prix auquel les producteurs pourraient vendre le thé aux ventes aux enchères et auraient également une influence négative sur le prix des ventes directes.

Plus récemment, des investigations du gouvernement kenyan ont permis de découvrir en mars 2005 que les acheteurs de thé, à la vente aux enchères de Mombasa, étaient impliqués dans des offres collusives, les prix étant contrôlés par ce que l'on suppose être les « membres d'un cartel ». Les gros acheteurs « manipulent le processus de l'offre. Au lieu de renchérir et au lieu que ce soit l'offre la plus élevée qui l'emporte, les membres allégués d'un cartel contrôlent les prix et partagent ou se répartissent les factures ou les lots » indique ce rapport. Si les prix sont diminués de cette manière, il est clair, alors, que les planteurs de thé sont lésés.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie du Kenya a appelé à l'élimination des ventes aux enchères de thé.

Producteurs et opérateurs internationaux

Comme nous l'avons vu, un nombre restreint de sociétés dominant le secteur du thé. Celles-ci sont présentes à tous les stades ou presque du trajet suivi par le thé depuis le théier jusqu'au sachet ou au paquet de thé. Les sociétés achètent leur thé à un stade précoce de la production et exécutent généralement le mélange et l'emballage à haute valeur ajoutée (qui représente 80 % du prix de vente au détail), dans des installations situées dans l'UE et dans d'autres pays occidentaux.

Le mélange signifie que de nombreuses qualités de thé peuvent s'échanger et sont achetées où elles sont meilleur marché. Les grandes sociétés ne comptent pas sur une source d'approvisionnement en particulier et peuvent facilement écarter un pays producteur en particulier si celui-ci ne coopère pas pour répondre aux besoins de la société.

La société anglo-hollandaise Unilever est le premier fournisseur au monde de thé noir. Avec des cultures de thé en Inde et en Afrique de l'Est, elle représente une part que l'on estime à 15 % des ventes mondiales de thé noir. Sa filiale, Brooke Bond Kenya, est la société de plantation la plus importante du pays, avec une part de la production qui s'établit à 11 %. En juillet 2004, cette société a changé de nom pour devenir Unilever Kenya Tea. Les principales marques d'Unilever (au nombre desquelles Lipton, PG Tips et Red Label) représentent un chiffre d'affaires annuel de plus de € 2,35 milliards et sont en vente dans plus de 100 pays. Lipton Yellow Label d'Unilever est la marque de thé la plus vendue au monde.

James Finlay Ltd produit près de 55 millions de kg de thé chaque année dans ses plantations du Kenya, de l'Ouganda, du Bangladesh et du Sri Lanka.

Tata Tata Ltd (Inde) possède 18 filiales dans le monde et une présence significative dans 35 pays. Cette société compte plus de 70 propriétés en Inde et au Sri Lanka, produit plus de 60 millions de kg de thé noir et a racheté, en 2003, Tetley, la deuxième marque de thé en sachet au monde.

Principales tendances du marché

Il n'y a pas de prix mondial unique pour le thé, mais des prix différents pratiqués lors de différentes ventes aux enchères. Son prix a tendance à baisser. Les chiffres de la Banque mondiale montrent qu'entre 1970 et 2000, les prix du thé ont chuté de 44 % en valeur réelle. Après une légère augmentation entre 2000 et 2004, le prix est retombé, au début de 2005, sous le niveau moyen de 2001.

Prix moyens du thé, vente aux enchères de Mombasa	(US cents/kg)
2001	151,7
2002	148,2
2003	154,4
2004	155,4
2005 (moyenne sur jan/fév)	149,9
Source : Banque mondiale	

Les prix du tableau sont comparés à un prix du thé d'environ 140 US cents/kg en 1974. Après avoir tenu compte de l'inflation, le prix réel du thé a diminué sensiblement. En termes réels, les producteurs reçoivent aujourd'hui moins de la moitié de ce qu'ils recevaient il y a trente ans. Alors que l'innovation technologique et le développement de nouveaux thés ont entraîné une certaine expansion du marché, ils ont augmenté la production mondiale de thé et diminué les prix sans avoir une incidence significative sur la demande globale. En l'absence de stratégies de gestion de l'offre, la production a devancé la demande.

Néanmoins, les prix du thé ont fluctué dans une mesure moins dramatique que les prix du café, ce qui donne aux petits planteurs de thé un peu plus de certitude qu'aux planteurs de café. Mais année après année, leur situation s'est dégradée, rendant la production de cette culture de plus en plus marginale pour nombre d'entre eux.

Le thé fait face à une concurrence accrue de la part des boissons non alcoolisées. Bien que les Britanniques comptent traditionnellement parmi les premiers buveurs de thé au monde, leur consommation a diminué récemment.

Selon le Groupe intergouvernemental sur le thé de la FAO, les importations mondiales de thé noir devraient être en équilibre avec les exportations en 2010. L'on s'attend à ce que la production mondiale de thé atteigne 3 millions de tonnes d'ici à 2010, ce qui est légèrement supérieur au chiffre record atteint en 2001, tandis que les échanges internationaux atteindraient 1,4 million de tonnes pour une valeur de 2,9 milliards de dollars US.

Oxfam s'attend à un surplus de disponibilités à l'exportation atteignant environ 24.000 tonnes par rapport aux demandes d'importation pour 2005, soit un excédent de 2 %.

Structure de la production dans le secteur du thé ACP

Les 19 producteurs de thé ACP sont le Burundi, le Cameroun, la RD du Congo, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, le Mali, le Malawi, l'Île Maurice, le Mozambique, le Nigeria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Rwanda, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Tous, sauf le Lesotho, le Mali, le Nigeria et les Seychelles, exportent leur thé.

Le Kenya représente plus de la moitié de la production de thé dans les pays ACP. Le Malawi, l'Ouganda et la Tanzanie sont les plus grands producteurs après le Kenya dans cet ordre, la production du Malawi étant égale à 15 % environ de celle du Kenya.

Globalement, la plus grande partie du thé est cultivée dans des plantations. Dans les pays ACP, les petits planteurs dominent également ; au Kenya, ils représentent au moins 60 % de la production de thé du pays. Ces petits propriétaires cultivent souvent leurs théiers aux côtés de cultures destinées à leur propre consommation, le thé leur procurant des rentrées en espèces.

La sous-traitance est pratiquée dans certains pays comme au Zimbabwe et au Malawi, par exemple, où des planteurs utilisent leurs propres terres pour cultiver du thé sous contrat pour les plantations. Seuls les plus petits producteurs cultivent leur terre entièrement avec la main-d'œuvre familiale, tandis que de nombreux petits propriétaires emploient des travailleurs qui sont souvent occasionnels.

Sur les plantations, l'utilisation de la main-d'œuvre infantile semble générale dans nombre de régions productrices notées parmi les plus pauvres, en raison des conditions économiques du ménage et de l'absence d'écoles. Une récente enquête menée par le Congrès des Syndicats du Malawi a découvert, par exemple, que la main-d'œuvre infantile représente un problème très grave dans de nombreuses plantations de thé (et de tabac).

Après la récolte, les feuilles provenant des théiers peuvent être transformées selon deux méthodes : la méthode CTC (abréviation anglaise pour crush, tear and curl = broyage, déchirement et enroulement) ou la méthode orthodoxe. La méthode CTC est utilisée

essentiellement pour les sachets de thé et les feuilles de qualité inférieure. Jusqu'à 97 % du thé kenyan est CTC, (alors qu'au Sri Lanka, le thé est orthodoxe à près de 90 %).

Le traitement CTC est réalisé au moyen de machines qui compriment rapidement les feuilles de thé flétries, extrayant la plus grande partie de leur suc. Ces machines déchirent les feuilles et les enroulent de manière à former des billes qui ressemblent à des cristaux de café instantanés ; ensuite, les feuilles sont "cuites" ou déshydratées. Ce processus n'autorise pas le traitement soigneux mérité par les feuilles de haute qualité, mais le CTC joue un rôle important parce qu'il autorise le traitement rapide d'un volume important de feuilles qui, sinon, deviendraient des déchets. Ceci est également favorable à la production d'une saveur forte et robuste à partir de feuilles de qualité moyenne. Pour de nombreuses variétés de feuilles, la méthode CTC est la méthode de transformation préférée.

La méthode orthodoxe est plus complexe et est généralement réalisée à la main pour la plus grande part. Le procédé diffère pour les thés verts et les thés noirs. Les conditions de base pour la production de thé noir sont le flétrissement, le laminage, l'oxydation et la cuisson. D'abord, les feuilles sont étendues à l'extérieur (à l'ombre de préférence) jusqu'à ce qu'elles se flétrissent et deviennent molles. C'est alors qu'elles peuvent être laminées sans se briser. Le laminage qui est l'étape suivante est plus souvent réalisé aujourd'hui à la machine qu'à la main. Le laminage contribue à mélanger toute une série de produits chimiques rencontrés à l'état naturel dans les feuilles, ce qui favorise l'oxydation. Après le laminage, les feuilles rassemblées sont brisées après quoi elles s'oxydent.

L'oxydation qui commence pendant le laminage peut se poursuivre pendant une durée qui dépend du type de feuilles. Une oxydation plus longue produit généralement un thé moins parfumé mais plus fort. Enfin, les feuilles sont réchauffées ou "cuites" pour mettre fin au processus d'oxydation et les déshydrater de manière à pouvoir les stocker.

Les bas prix du thé ont tendance à être transmis aux segments les plus pauvres d'un pays sous la forme de bas salaires dans les plantations. Etant donné qu'il est plus facile de diminuer les coûts (en diminuant les coûts de la main-d'œuvre) que d'augmenter les prix (il est impossible, pour un pays producteur, d'essayer d'y arriver unilatéralement), les pays producteurs doivent rester concurrentiels en abaissant les salaires, ce qui explique en partie le piège dans lequel se retrouvent les salariés des plantations.

Les coûts de main-d'œuvre représentent plus de la moitié du coût de production, 75 % environ des frais de main-d'œuvre étant représentés par la cueillette. Il existe une pression à la baisse sur le revenu des planteurs et les salaires des travailleurs de même que les conditions de travail, bien que la part des salaires dans le prix payé par le consommateur de thé soit faible.

Tableau : production de thé et exportations des pays ACP

	Production (en tonnes) pour 2004 (chiffres provisoires)	Exportations (en tonnes) pour 2003
Burundi	6.600	573
Cameroun	4.000	1
RD du Congo	1.389	146
Ethiopie	3.900	2.193
Kenya	290.000	293.751
Madagascar	716	-
Malawi	45.000	37.945
Mali	50	-
Ile Maurice	1.436	52
Mozambique	10.500	937
Niger	n/a	178
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6.500	6.600
Rwanda	15.484	15.170
Seychelles	225	-
Swaziland	n/a	96
Tanzanie	25.500	20.887
Ouganda	35.000	8.071
Zambie	750	-
Zimbabwe	22.000	13.355
Source : FAO		NB : F O Licht chiffre les exportations du Kenya à 268.801 tonnes

Le rôle relatif du thé ACP dans le commerce mondial

Les pays ACP représentent environ 30 % des exportations mondiales de thé. Selon les chiffres de la FAO, le Kenya est le premier exportateur au monde (293.751 tonnes) devant le Sri Lanka (291.000 tonnes), la Chine (263.000 tonnes), l'Inde (171.000 tonnes) et l'Indonésie (90.000

tonnes). Selon les données F.O Licht, le Kenya est le deuxième exportateur en ordre d'importance.

La compétitivité du thé ACP

Les rendements du thé et le coût de sa production connaissent des variations très importantes du petit planteur aux plantations industrielles, d'une plantation à l'autre, d'un pays à l'autre. Au Kenya, le secteur des plantations industrielles est le plus efficace avec des rendements qui atteignent environ 2.670 kg/ha contre 1.167 kg/ha au Sri Lanka. Le contraire est vrai dans le secteur des petits planteurs ; au Kenya, les rendements des petits planteurs atteignent en moyenne 1.651 kg/ha seulement contre 2.217 kg/ha au Sri Lanka. Le bas niveau chez les petits planteurs kenyans est attribué à des bas niveaux d'utilisation des engrais, à des pratiques agricoles peu élaborées et à une gestion médiocre. Paradoxalement, les petits planteurs de thé kenyans gagnent généralement plus que les travailleurs opérant au niveau des plantations industrielles.

La Kenya Tea Development Authority paie un minimum de Ksh 7,50 (9,5 cents américains) par kg aux petits propriétaires et aux planteurs. En Ouganda, les planteurs reçoivent 10,4 à 15 cents américains alors que ceux du Rwanda reçoivent 9,5 cents américains et ceux du Malawi 7,5.

L'importance économique du thé pour les pays ACP

La production de thé augmente dans le groupe ACP comme dans d'autres régions productrices de thé. La production kenyane est passée de 203.000 tonnes en 1993-1995 à 290.000 tonnes en 2004, tandis que ses exportations augmentaient encore plus rapidement, passant de 208.154 tonnes en 2000 à 293.751 tonnes en 2003. Le thé représente environ 20 % des exportations totales du Burundi, 18 % de celles du Kenya, 12 % de celles du Rwanda et 7 % de celles du Malawi.

L'Ouganda et l'Afrique du Sud développent vigoureusement leurs secteurs du thé, le dernier pays cité en partie par le biais du thé rouge (rooibos) dont les ventes mondiales à l'exportation ont augmenté de 400 % entre 1998 et 2003. Les études menées en Afrique du Sud ont démontré que le rooibos est riche en antioxydants et peut contribuer à protéger contre les dommages qui peuvent déboucher sur certains types de cancers et de problèmes cardiaques.

Le danger est qu'une expansion pourrait avoir un effet négatif sur les prix mondiaux du thé, du fait, en particulier, de la demande quasi stagnante en thé dans de nombreux pays occidentaux.

Le régime communautaire

L'UE ne met aucune restriction aux importations de thé et n'a pas non plus de normes de qualité. La CE décrit le thé comme « un marché entièrement libéralisé ». Le tarif douanier de la nation la plus favorisée (NPF) est égal à zéro et il n'y a pas non plus de progressivité des droits de douane si le thé est transformé contrairement à ce qui se passe pour le café et le cacao. Toutefois pour les pays non ACP et ne bénéficiant pas du régime SPG, l'UE applique sur les petits conditionnements uniquement, un droit de 3.2 % sur les importations de thé vert (non fermenté) dans des conditionnements immédiats d'un poids ne dépassant pas 3 kg.

Selon la CE, le principal problème qui concerne le secteur du thé est la manière dont les producteurs sont protégés vis-à-vis de la contrefaçon. Quelque 10.000 tonnes de thé 'Darjeeling', par exemple, sont produites à partir d'une plantation située à Darjeeling, en Inde, alors que 30.000 tonnes sont vendues sous cette appellation dans le monde.

Le CE voudrait voir un registre international des aliments et des boissons qui sont obtenus à partir d'une recette spécifique ou proviennent d'une région spécifique et qu'il est interdit de copier. La décision de l'OMC de mars 2005 sur les désignations géographiques d'origine ou encore indications géographiques (IG) devrait aider les pays ACP qui souhaitent mettre au point des IG pour leurs thés. L'UE pense que cette décision soutient son système de protection des indications géographiques.

Les besoins en investissement pour l'amélioration de la qualité et la valeur ajoutée dans les pays ACP

Des investissements sont nécessaires pour augmenter la qualité générale, généralement peu élevée, des thés ACP. Ceci se reflète dans les prix comparatifs enregistrés lors des ventes aux enchères de Mombasa, d'une part, et des ventes aux enchères de l'Inde et du Sri Lanka, d'autre part. En janvier/février 2005, par exemple, le thé a obtenu une moyenne de 154,4 US cents/kg à Mombasa contre 194,2 US cents/kg à la vente aux enchères de Colombo.

Un supplément d'investissement est nécessaire pour produire des thés spéciaux. Les thés de cette catégorie en provenance du Kenya et du Rwanda ainsi que d'autres pays producteurs de thé ACP sont demandés et ont pu obtenir de bons prix. Les thés spéciaux d'origine indienne ont la réputation d'être de très bonne qualité et obtiennent de très bons prix. Un lot de thé Darjeeling d'origine, par exemple, a atteint un prix record exceptionnel de £223/kg en 2003, contre moins de £1/kg pour des thés ordinaires.

Les pays producteurs de thé profiteraient d'une expansion dans des activités en amont, en ajoutant de la valeur dans leur propre pays et en générant des emplois, des rentrées et des revenus supplémentaires. Les efforts consentis par les producteurs pour aborder des activités comme le mélange ont été entravés par une information insuffisante sur le marché et des stratégies de commercialisation inadéquates, encore aggravées par un financement insuffisant. L'Agence kenyane pour le développement du thé (KTDA), qui transforme et commercialise le thé pour le compte de ses 370.000 petits propriétaires, veut inverser cette tendance. En mars 2003, elle a annoncé son intention de mélanger le thé KTDA avec des thés africains meilleur marché et de les vendre dans des emballages portant une marque sur les marchés étrangers. Au début de 2004, la KTDA a annoncé que trois nouvelles marques de thé étaient produites au Kenya pour l'exportation : vert, orthodoxe et parfumé. Le développement de ces produits a été inspiré par le besoin "de répondre aux nouvelles demandes des consommateurs".

De nouvelles stratégies visant à ajouter de la valeur et à diminuer les coûts de production et de commercialisation sont également nécessaires, notamment pour répondre à des goûts changeants.

Importance globale du marché de l'UE

Les importations mondiales de thé en 2003 ont totalisé 1.319.574 tonnes dont l'UE a importé 291.469 tonnes, soit 22,1 % du total. Le Royaume-Uni a importé 156.636 tonnes ou 53,74 % des importations communautaires, soit environ 10 % des importations mondiales. L'Allemagne a été le deuxième importateur de l'UE par ordre d'importance. La part de l'UE dans les importations mondiales devrait augmenter avec l'entrée de la Pologne, grand pays consommateur de thé dont les importations se sont élevées à 30.594 tonnes en 2003.

Importance du marché de l'UE pour les pays ACP

La croissance lente dans son ensemble de la consommation de thé en Europe signifie que le marché communautaire du thé diminue en importance pour les pays ACP qui produisent des thés standard (encore que l'accession de la Pologne pourrait modifier ce paramètre).

Le Royaume-Uni a perdu sa position historique comme premier importateur de thé kenyan ; aujourd'hui, le Pakistan en achète 25 %, suivi par l'Égypte, le Royaume-Uni, l'Afghanistan et le Soudan.

Toutefois, le marché communautaire pour le commerce équitable et le thé spécial devrait gagner en importance pour les producteurs de thé ACP.

Profil du marché du thé en Europe

L'Allemagne représente le marché européen qui connaît la croissance la plus rapide, avec des importations qui sont passées de 40.583 tonnes en 2002 à 45.787 tonnes en 2003 et avec une proportion plus élevée d'achats de thé de qualité supérieure. Le Royaume-Uni achète moins : ses importations sont passées de 164.070 tonnes en 2002 à 156.636 tonnes en 2003, le marché des thés standard étant en régression.

Les pays de l'UE présentent des exigences différentes : l'Europe continentale achète des thés orthodoxes en vrac, alors que le Royaume-Uni préfère des thés CTC normalement utilisés en sachets. L'Allemagne achète du Darjeeling "first flush" à plus de 30 US\$/kg, par exemple, alors que le Royaume-Uni ne serait disposé à payer – à contrecœur – que 2,50 US\$/kg pour un thé kenyan de qualité supérieure.

Dans les années 1920, le Royaume-Uni était le nec plus ultra pour les achats de thé et absorbait 60 % des exportations mondiales de thé. Aujourd'hui, il semble que le voyageur qui se rend en Europe soit plus susceptible de trouver une bonne tasse de thé en Allemagne qu'en Grande-Bretagne.

Les relations commerciales ACP-UE dans le secteur du thé

Les relations historiques de l'UE avec les pays ACP établissent la base de la coopération étant donné que les pays de l'UE ne cultivent pas de thé. L'entrée de la Turquie, sixième producteur de thé dans le monde, dans l'UE pourrait changer cette donne et entraîner des répercussions considérables, mais encore inconnues à l'heure actuelle, pour les pays ACP.

L'UE soutient financièrement des projets axés sur le développement du secteur théicole dans les pays ACP. Le programme de développement du thé villageois en Ouganda, par exemple, a reçu 20 millions d'euros du Fonds européen de développement (FED). L'objectif du projet était de développer le sous-secteur du thé où opèrent des petits planteurs ougandais et de le rentabiliser, ainsi que d'augmenter le revenu réel des cultivateurs, les possibilités d'emploi et les recettes en devises.

Les pays ACP pourraient tirer profit, selon l'UE, du fait que l'OMC étende la protection supplémentaire pour les IG, actuellement limitée aux vins et spiritueux, à d'autres produits, y compris les produits de base comme le thé de Ceylan, par exemple. « Il est largement prouvé que les indications géographiques sont favorables à une différenciation sur le marché débouchant sur des prix exceptionnels. La reconnaissance du consommateur qui en résulte et la réputation du

produit devraient donc être à l'abri de la concurrence déloyale et des imitations par des règles à l'échelle de l'OMC », selon un rapport de la Commission européenne.

Exploitation du marché du commerce équitable

Un nombre croissant de planteurs de thé et de travailleurs dans les plantations bénéficient de la vente de leur thé dans le cadre du système du commerce équitable, sous l'étiquette « Fairtrade ». Ces produits sont certifiés par la Fondation pour le commerce équitable qui a son siège au Royaume-Uni.

Le thé certifié Fairtrade provient de plantations de thé et d'organisations démocratiques de petits cultivateurs selon des règles commerciales qui comprennent :

- des salaires et des conditions de travail équitables pour le personnel ;
- le paiement d'un prix équitable négocié aux producteurs (plantations et organisations de petits propriétaires) ;
- une prime supplémentaire à l'investissement dans des programmes sociaux, économiques ou environnementaux.

CaféDirect, une société pour le commerce équitable qui a son siège également au Royaume-Uni, achète des thés d'Afrique de l'Est et du Sri Lanka pour les vendre sous son étiquette Teadirect. Avec une croissance en valeur de 34 % sur un an, Teadirect représente la marque de thé à la croissance la plus rapide sur le marché de la vente au détail britannique. Les agriculteurs qui cultivent du thé pour Teadirect reçoivent un prix minimum garanti de 1,95 US\$/kg, soit 40 cents de plus au kg que le prix des ventes aux enchères de Mombasa au début de 2005. En outre, une prime de 0,50 €/kg ou de 1 €/kg, en fonction du type de thé, est payée pour l'amélioration de la situation socio-économique des travailleurs, de leurs familles et des communautés villageoises.

Une proportion croissante de thé du commerce équitable, soit près de 40 %, provient de petits planteurs. Une autre société importante, qui a son siège au Royaume-Uni, Traidcraft, achète principalement en Ouganda et en Tanzanie. Plus de 70 thés du commerce équitable sont commercialisés aujourd'hui, ceci allant des sachets de thé au thé en vrac et comportant du thé « biologique » et du thé vert. En 2002, les ventes certifiées de thé du commerce équitable représentaient une valeur de vente au détail estimée à 7,2 millions de £, soit environ 1,3 % du marché.

L'étiquette Fairtrade est gérée par l'Organisation internationale de labellisation Fairtrade (FLO), dont le siège est en Allemagne, qui établit des normes pour la vente du thé et qui travaille avec 51 organisations productrices de thé provenant de neuf pays, dont cinq en Tanzanie, quatre en Ouganda et une au Kenya et une autre encore au Zimbabwe.

Une « Marque de thé » FAO a été lancée en décembre 2002. Elle est conçue comme une marque internationale destinée à promouvoir les avantages du thé pour la santé. Les comités du thé de l'Inde, du Kenya et du Sri Lanka ont été impliqués.

L'usine de transformation de thé de Kayonza, en Ouganda, est un exemple d'implication dans le système du commerce équitable. Cette usine est la propriété collective d'environ 3.100 petits propriétaires qui cultivent ensemble 1.300 hectares de thé mais dont la plupart cultivent de très petites parcelles de terre (en règle générale, moins de 0,2 hectare sous thé). Ils ont racheté l'usine après la privatisation de cette dernière.

En 1998, les planteurs ont adhéré au programme Fairtrade. A la mi-2001, ils avaient reçu près de 50.000 \$ de fonds spéciaux. Ils ont utilisé ce montant pour ériger un centre de santé pourvu d'électricité et d'eau qui dessert une région de 600 km² et ont investi dans les communications et l'internet étant donné que les personnes du cru devaient marcher pendant 100 km auparavant pour pouvoir émettre un appel téléphonique. En outre, une route de 4 km a été construite pour épargner à certains exploitants agricoles une marche de cinq heures pour amener leurs feuilles vertes au point de collecte. De cette manière, ils peuvent aujourd'hui passer plus de temps sur leur terre. La prime du commerce équitable a également permis l'installation de dix nouvelles écoles primaires dans la région.

Autres tendances

D'autres tendances favorables existent : un rapport de Teadirect mentionne certains « progrès surprenants dans la consommation de thé ». Il prédit que notre tasse de thé, son contenu et la manière dont nous le buvons auront changé au-delà de tout ce qui peut être imaginé d'ici à 2010 : « Le thé semble prêt à connaître une résurrection massive dans les années à venir, à la faveur de nouvelles inventions et de nouveaux styles de vie ». Le thé sera également utilisé dans de nouveaux contextes : « Le thé tendance, autrement dit un thé qui reflètera nos choix en matière de style de vie et nos valeurs. Des bars hip en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis servent déjà des thés champagne et des martinis Earl Grey ».

S'efforçant de faciliter la préparation du thé, le secteur du thé a introduit un « thé sous forme de comprimé ». Inventé au Japon, celui-ci pourrait contribuer à élargir le marché. Des chercheurs rassemblés dans l'organisme de recherche sur le thé le plus grand au monde, dans l'Assam, en Inde, ont également signalé qu'ils avaient développé un thé sous la forme d'un comprimé. Toutefois, le thé instantané a été un échec commercial lors de son introduction au Royaume-Uni il y a environ vingt ans.

Tendances des ventes aux enchères

Les centres de vente aux enchères pourraient devenir inutiles avec les progrès technologiques. Actuellement, la totalité ou presque des plantations de thé est située dans des régions où les lignes téléphoniques rurales tombent souvent en panne ou bien n'existent même pas. Avec le développement de l'Internet par le biais de la téléphonie mobile, toutefois, et comme de nombreuses plantations sont financées par de grosses sociétés, les plantations de thé pourront, à l'avenir, disposer quotidiennement de données en temps réel sur l'Internet, ce qui permettra un marché à terme viable.

Le processus global de rapprochement des acheteurs et des vendeurs est déjà en cours avec des ventes sur catalogue de thé de haute qualité. Les producteurs ACP doivent bénéficier d'une aide pour un accès à l'information qui leur permettra d'exploiter les ventes aux enchères en ligne.

Sources

The Tea Council (UK)
<http://www.teacouncil.co.uk>

FAO
<http://www.fao.org/es/ESC/en/20953/21035/index.html>

Inde Infoline feature 'Inden Tea Sector : "The cup of joy"', December 9th 2004
<http://trade.Indeinfo.com/Commexwebsite/olw/cup.pdf>

Position de l'UE sur les indications géographiques (IG)
http://europa.eu.int/comm/trade/issues/sectoral/intell_property/argu_en.htm

Le marché du thé : une étude d'Oxfam, 2002
<http://www.maketrade.com/assets/english/TeaMarket.pdf>

CE : "Chaînes de produits de base agricoles, Dépendances et pauvreté – Proposition pour un plan d'action communautaire", 12 février 2004, COM(2004)89 final.
<http://trade-info.cec.eu.int/doclib/html/117111.htm>

Fair-trade Foundation, Londres : 'Producer Profile, Kayonza Growers Tea Factory, Ouganda', via
<http://www.fairtrade.org.uk>

Commission internationale du thé
<http://www.intteacomm.co.uk>